

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 7 décembre 2018

Attribution d'une subvention à l'association LOCU TEATRALE pour l'organisation du 12ème festival «I Statinalli di Villanova» exercice 2018

Délibération n° 0015/2018

L'an deux mille dix huit, le 7 décembre, à 18heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien Adjoints au Maire.
MARCAGGI Séraphine, SPADARO Patrick, SHALCK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

BIANCAMARIA Michel à MILLET Claude,
VINCILEONI Antoine Jean à VINCILEONI Antoine Mathieu

Etaient absents :

CASILI Antoine, CASASOPRANNA Olivier, CHAPOT Thomas

Nombre de membres composant l'assemblée : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 08

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désigné en qualité de Secrétaire de séance

Le Maire expose :

Villanova a connu une programmation culturelle au mois de juillet 2018 riche et diversifiée, et la satisfaction pour les Villanovais d'avoir une animation de qualité.

En collaboration avec l'association Locu Teatrale, la commune a participé à l'organisation de cette douzième édition, sous forme de mise à disposition des moyens techniques, et humains, et l'assistance à la recherche de financements.

Cette manifestation s'est déroulée sur trois jours et a mis à l'honneur la langue corse, le chant, la musique, la peinture et l'histoire, sans oublier les enfants .

Considérant la réussite de cette douzième édition, et ses retombées positives en matière d'image pour la commune à travers un programme culturel de qualité, mais aussi de promotion du cadre de vie et des paysages auprès des visiteurs du festival.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 3 300 € pour l'organisation de la douzième édition du festival de « I STATINALI DI VILLANOVA » à l'Association Locu Teatrale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 de la commune chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'association Locu Teatrale , pour l'exercice 2018 une subvention de 3300 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

